







Les Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) récompensent , sous forme de primes, les travaux de rénovation énergétique réalisés par les Collectivités.

- Primes indépendantes d'éventuelles subventions (en +)
- Valorisation des travaux sur le site internet du SIEM
- Procédure simple et rapide
- Vérification de l'éligibilité des travaux par la société Nr-Pro partenaire
- Session de formation à distance gratuite



Pour que les collectivités bénéficient de ces primes, elles doivent impérativement n'avoir signé AUCUN devis ni AUCUN bon de commande. La loi impose que la procédure de demande des CEE doit se faire avant la commande des travaux et donc avant leur démarrage. Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, l'éligibilité à la prime devient nulle.



Le SIEM conseille aux Élus souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique, d'utiliser les fiches d'opérations standardisées pour réaliser le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ou de demander les devis auprès des entreprises si la procédure est inférieure aux seuils de la commande publique.



d'Énergies

## Procédure à suivre – site internet SIEM

### 1<sup>ère</sup> étape :

### Se rendre sur le site internet du SIEM.



L'accès à l'espace de valorisation des travaux de rénovation énergétique est un lien permanent. Il suffit simplement de cliquer dessus pour accéder au portail.



### Procédure à suivre – site internet SIEM

2<sup>ème</sup> étape :

### Renseigner le projet

Bienvenue dans votre espace dédié aux Certificats d'Economies d'Energie By main COMPAREZ LES PRIMES DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE	
Syndrat Intercommunal d'Exergen de la Marie Accueil E-formation  Les certificats d'économies d'énergie	 Pour une première visite
Une question r > 100225       Vous êtes déjà membre     C'est votre première visite	
* Informations obligatoires Votre adresse email	
Votre mot de passe Continuer	
Valider Mot de passe oublié ?	



Procédure à suivre – site internet SIEM

#### 2<sup>ème</sup> étape :

6.7					Bienvenue dans votre	e espace dédié aux Certificats d'Economies d'Energie By ۱۳۳۶
Syndicat Intercommunal d'E	nergies de la Marne	COMPAREZ	LES PRIM	IES DES CE	ERTIFICATS I	D'ECONOMIES D'ENERGIE
Accueil E-f	ormation 1	Les certific	ats d'économi	es d'énergie		
						<u>Une question ? : 04 65 01 02 25</u>
<mark>1</mark> Votre pro	jet > 2	Vos coordonné	es > 3 Va	alidez		
SIMULER		IPARER L	ES PRIM	IES ENER	GIE	
Choisissez vo	tre secteur					Comment ça marche?
	( 8%					1. Renseignez votre projet
		744		ŤŤŤ		2. Recevez les offres
	111				50	3. Comparez et choisissez
Bâtiment	Bâtiment	Industrie	Réseau	Transport	Agriculture	4. Percevez votre prime à la fin de vos travaux
residentiel	tertiaire		(chaleur/froid	,		ini ue vos u dvdux

**Renseigner le projet** 

Une Question ? 04 65 01 02 05 ou info@nrpro.fr

Il faut tout d'abord choisir le secteur dans lequel les travaux seront réalisés

éclairage, électricité,

...)

(Bureaux,

école,

hôtel..)

1 Votre projet > 2 Vos coordonnées > 3 Validez

#### SIMULER ET COMPARER LES PRIMES ENERGIE

#### Choisissez votre secteur



conomies 'Énergies		Titre de votre projet	Rénovation de l'Ecole		
		Département Lieu du chantier	51 Marne		
		Début des travaux: Date approximative	12/03/2015         Pour obtenir des aides, aucun devis ou bon de commande ne doit avoir été signé.		
<sup>me</sup> étape :	Renseigner le projet	Fin des travaux: Date approximative	21/09/2015		
		Secteur d'activité du bâtiment	Enseignement		
	Energie de chauffage après travaux	Electricité     O Combustible     ou PAC     (Bois, Gaz, Fioul)			
Compléter	les informations relatives				
au type	au type de travaux qui seront	Sélectionnez vos o	ppérations d'économies d'énergie :		
être renseignés. Valider ensuite le projet	→ Isolation et fenêtr	<u>'es</u>			
	Jiles.	Isolation de combles ou de toitures - <u>BAT-EN-101</u>			
	uite le projet	Isolation des murs - BAT-EN-102			
		Isolation d'un plancher bas - <u>BAT-EN-103</u>			
		Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant - <u>BAT-EN-104</u> Surface totale des fenêtres et portes-fenêtres (m2): 200			
		Isolation des to	itures terrasses et couvertures de pente < 5% - BAT-EN-107		
		→ Chaudières et cha	uffe-eau		
		→ Pompes à chaleur			
		→ <u>Régulation de cha</u>	uffage		
		→ Eclairage			

Valider



Procédure à suivre – site internet SIEM

3<sup>ème</sup> étape :



La prime que pourra obtenir la Collectivité est estimée automatiquement par la plateforme.

le nombre de kilowattheures cumac\* générés est également indiqué.

**<u>\*Cumac</u>**: quantité d'énergie économisée et actualisée. Cela correspond à l'énergie qui aurait été consommée si les actions n'avaient pas été réalisées.





## Procédure à suivre – site internet SIEM

4<sup>ème</sup> étape :

#### Finalisation du projet

Afin de créer l'espace personnel et permettre aux différents organismes de contacter la Collectivité (Nr-Pro, fournisseurs, SIEM...) il convient de renseigner le formulaire de contact.

Il faudra ensuite valider le projet.

	<u>Une question ? : 04 65 01 02 2</u>
<u>1 Votre projet</u> > 2 Vos coordonnées >	3 Validez
La collectivité locale	Vos coordonnées sont nécessaires pour le versement de la prime.
Mentions obligatoires	
Nom de la collectivité *	
Adresse *	
Complément	
Code postal *	
Nombre d'administrés	
Consommation/budget électrique global	
Consommation/budget gaz global Estimation facultative	
	μ
Type de gaz	Butane     Propane     Gaz naturel
Consommation/budget houl global Estimation facultative	
	ٿ.
Vos informations personnelles	
our plus de facilité, veuillez renseigner les coordonnées	de la personne qui suivra personnellement le dossier.
Mentions obligatoires	
Civilité *	M    Mme
Nom *	
Prénom *	
Fonction *	
Email *	
Tél (ligne directe ou portable) *	
Mot de passe	
Répétez le mot de passe	
onformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 19	78 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations q
	ifo @ nr-pro.fr.



d'Éneraies

## Procédure à suivre – site internet SIEM

5<sup>ème</sup> étape :

Affinement du projet

Après avoir validé le projet, l'équipe technique de la société Nr-Pro contactera le demandeur afin d'affiner le projet et de vérifier son éligibilité aux Certificats d'Économies d'Énergies.

Le demandeur sera contacté, dans les 48 heures :

- Soit par téléphone ;
- Soit par mail.

Les questions posées seront assez techniques, il est préférable que le demandeur se rapproche de son maitre d'œuvre afin de pouvoir répondre au mieux.



### Procédure à suivre – site internet SIEM

#### 6<sup>ème</sup> étape : Publication du projet et offres

Une fois le projet affiné, il est publié sur un site spécialisé à destination des Obligés (fournisseurs d'énergies, distributeurs de carburant...). Les Obligés, tenus par leurs obligations de faire des économies d'énergies ou d'en faire faire à leurs clients, rachètent les Certificats d'Économies d'Énergies afin de cumuler des kwh cumacs\* qui leur permettront d'atteindre les objectifs d'économies fixés par le Gouvernement.

**48 heures après la publication du projet**, le demandeur reçoit des offres de rachat des Certificats d'Économies d'Énergies.

Il convient de choisir l'offre la plus avantageuse.



Une fois l'offre choisie, le demandeur contacte l'Obligé et ils signent ensemble une convention financière. Une fois cette convention signée, les travaux peuvent être commandés et réalisés.

\* KWh estimés économisés en faisant les travaux de rénovation énergétique



## Procédure à suivre – site internet SIEM

### 7<sup>ème</sup> étape : Travaux et réception de la prime

Les travaux sont terminés.

La facture a été payée par le comptable public. Il convient au demandeur de solliciter auprès de son comptable public un certificat qui justifiera le paiement de cette facture.

Selon les règles fixées dans la convention financière, la facture et le certificat sont envoyés à l'Obligé retenu.

Le versement de la prime se fera à réception de ces pièces justificatives.



# Assistance pour le dépôt de projet

La procédure de valorisation des travaux d'économies d'énergies est très simple et rapide.

Le demandeur bénéficie de l'assistance du SIEM pour compléter le projet, puis de l'appui technique des services de la société Nr-Pro pour vérifier l'éligibilité du projet.

Le demandeur a la possibilité de suivre une formation grâce à la vidéo mise en ligne, pour mieux appréhender l'utilisation de la plateforme de valorisation et les étapes pour l'obtention de la prime.

> Sur le portail → Onglet « E-formation »

#### E-formation

Découvrez le dispositif des CEE et le dépôt d'un projet sur la plateforme en visionnant la vidéo ci-dessous



Une question ? : 04 65 01 02 25







Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne 2 place de la Libération – BP 352 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel :	03.26.64.13.22
Mail :	cee@siem51.fr

www.siem51.fr

Portail de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies